



COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE

DU 18 OCTOBRE 2011

oOo

Etaient présents :

Jean-Yves SENANT, Maire – Véronique BERGEROL, Maire Adjoint chargée de la jeunesse, des seniors, des relations intergénérationnelles, de l'enfance et de la famille – Isabelle ROLLAND, Maire Adjoint chargée de la Culture – Gilles LE LAMER, Conseiller Municipal délégué au sport – Kamel MOHAMMEDI, Conseiller Municipal délégué à la promotion du service civil – Cyril ADDA-HALIMI, Conseiller Municipal délégué aux actions jeunesse.

Memed AZEM – Sydney BENARES – Sonia BOUKENSOU – Sara CHARKI – Marion CORNAT – Camille CUPILLARD – Sofiane DRIDI – Maylis EFREMENKO – Stella JACOB – Solène JOBET – Jolane JAULIN – François LA SELVE – Pauline MALATESTA – Naïlate MSAIDIE – Mohamed NDIAYE – Sandrine OLIVEIRA DA COSTA – Axel PALIX – Raphaële PERCHOC – Anthony RODDE – Alice RONCIER – Clare SCHMIDT – Antoine SOUBARAS – Kenza SOUFFI – Sylvain TARTÈS – Martin TOUSSAINT, Conseillers jeunes.

Etait présente :

Sophie DEVEDJIAN, Maire Adjoint chargée de l'urbanisme et de la politique de la ville.

Etaient excusés :

Jean-Yves LE BOURHIS, Maire Adjoint chargé de l'éducation.

Sygrid BOSCHER – Margaux CARLIER – Julien CRESUS – Aleks Leskinen – Marcelo PEREIRA DA COSTA, conseillers jeunes.

Etait absente :

Pauline PERRUCHOT, conseiller jeune

Secrétaire de séance : Clara SCHMIDT

Ouverture de la séance à 19H15

1 – NOUVELLE CONSTITUTION DU CJC POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Rapporteur : Melle Alice RONCIER

Septembre 2011, le Conseil des Jeunes Citoyens entame sa seconde année de mandature. Suite à l'obtention du baccalauréat par les bacheliers 2011 et l'entrée dans les études supérieures, quelques changements ont été opérés :

- Lycéens non scolarisés sur la ville : Le service Actions Jeunesse a reçu 6 candidatures, désignées d'office : Sygrid BOSCHER de Saint Nicolas (Issy-Les-Moulineaux), Sara CHARKI de Lakanal (Sceaux), Marion CORNAT de Camille Claudel (Palaiseau), François LA SELVE de Lakanal (Sceaux), Pauline MALATESTA et Pauline PERRUCHOT de Sophie Barat (Châtenay-Malabry).

- Lycée Descartes : Des élections générales, désignant notamment les conseillers de classe, et représentants de la vie lycéenne, ont été organisées le 11 octobre dernier. Pour le Conseil des Jeunes Citoyens, seul Aleski LESKINEN s'est présenté, il a donc été élu d'office. Il n'a pu se rendre disponible pour cette séance plénière, car il est en voyage scolaire à Lexington, tout comme son homologue Julien CRESUS. Ainsi, le nombre de représentant CJC pour le lycée Descartes s'élève à 7.

Ont posé leur démission : Marianne CHMITELIN, Clémence JOANNY, Chloé LETOURNEUR et Guillaume LARRASOAIN.

- Institution Sainte Marie : Il a été décidé avec Monsieur GUIBE, responsable de la vie lycéenne, de recontacter les jeunes ayant participé à la campagne d'élection de l'année dernière. Seule Alice RONCIER a répondu présente. Le nombre de CJC pour l'institution Sainte Marie s'élève à 8.

Ont posé leur démission : Grégoire PENELLE, Lucas PROTIN et Sofia REZGUI.

- Théodore Monod : Monsieur BOYER, Conseiller Principal d'Education, a mobilisé Memed AZEM, Sydney BENARES, Sonia BOUKENSOUS, Solène JOBET, Camille KUPIILLARD, Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Axel PALIX et Marcelo PERREIRA DA

COSTA. Le nombre de représentants CJC pour le lycée Théodore Monod s'élève à 10.

Ont posé leur démission : Brandon KUEKENA, Tatiana SEGLA, et Oumou TOURE.

Ainsi, pour l'année scolaire 2011-2012, le Conseil des Jeunes Citoyens est composé de 31 jeunes. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux membres.

Vote du Conseil des Jeunes Citoyens :

Il est proposé au Conseil des Jeunes d'approuver la nouvelle constitution du CJC.

- Monsieur Le Maire propose aux nouveaux conseillers jeunes de se présenter chacun leur tour :
 - Sara CHARKI, 16 ans, lycée Lakanal, 1^{ère} S, habite dans le quartier du Parc Heller.
 - Marion CORNAT, 14 ans, lycée Camille Claudel, 2^{nde}, habite dans le quartier Velpeau.
 - Pauline MALATESTA, 15 ans, lycée Sophie Barat, 2^{nde}, habite vers le quartier des Fleurs.
 - François LA SELVE, 18 ans, lycée Lakanal, 2^{nde}, habite square Deloussy.
 - Pauline PERRUCHOT : absente

- Lycée Descartes : Alekski LESKINEN, excusé, en voyage à Lexington avec le lycée.

- Lycée Sainte Marie : Alice RONCIER, 1^{ère} ES, habite Verrières-le-Buisson.

- Lycée Théodore Monod :
 - Memed AZEM, 19 ans, Terminale Bac Pro Commerce, habite rue Pablo Picasso.
 - Sydney BENARES, 17 ans, 2^{nde} CAP restauration, habite rue Auguste Renoir.
 - Sonia BOUKENSOU, 18 ans, Terminale Bac Pro Accueil, habite rue Joseph Delon.
 - Solène JOBET, 17 ans, 1^{ère} Bac Pro Accueil, habite allée de la Puisaye.
 - Camille CUPILLARD, 17 ans, 1^{ère} Bac Pro Accueil, habite Verrières-le-Buisson.

- Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, 17 ans, 1^{ère} Bac Pro Accueil, habite Wissous.
- Marcelo, PEREIRA DA COSTA, excusé.
- Axel PALIX, 17 ans, 1^{ère} Bac Pro Accueil, habite Bagneux.

Voté à l'unanimité.

2 – ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS

Rapporteur : Melle Sara CHARKI

Considérant que la composition de cette instance ne représente pas tous les jeunes lycéens de la Ville et afin de lutter contre l'érosion du taux de fréquentation, le Conseil des Jeunes Citoyens a acté l'élargissement des élections aux lycéens antoniens non scolarisés sur la Ville, lors de la séance plénière du 8 mars 2011.

L'appel à candidature a été lancée officiellement lors de la fête de la musique d'Antony. Un plan de communication a également été élaboré, comprenant : campagne d'affichage, flyers, articles dans le journal officiel de la ville, site internet de la Ville, page événement Facebook et des tracts directement distribués dans les établissements en dehors de la ville.

Il est demandé au Conseil des Jeunes Citoyens d'ajouter ces éléments à l'article 3 « Constitution, composition du Conseil des Jeunes Citoyens » :

« A partir de septembre 2011 : afin d'améliorer la représentativité du Conseil des Jeunes Citoyens, il est proposé d'élargir cette instance à 10 nouveaux membres non scolarisés sur la Ville. Ils seront élus par tirage au sort pour un mandat d'un an, jusqu'à la fin de la mandature 2010-2012. La parité restera la priorité mais sera en fonction des candidatures déposées.

A terme, à partir de la mandature 2012-2014, le Conseil des Jeunes Citoyens sera composé de 40 membres : 10 représentants par lycée et 10 représentants des jeunes non scolarisés sur la ville. Les modalités d'élections resteront les mêmes pour les établissements, et s'effectuera par tirage au

sort pour les jeunes non scolarisés sur la ville. Le mandat restera identique : 2 ans renouvelables. »

Vote du Conseil des Jeunes Citoyens :

Il est proposé au Conseil des Jeunes d'adopter le règlement intérieur modifié.

Voté à l'unanimité.

3 – ABSENCE INJUSTIFIEE AUX DEUX DERNIERES SEANCES PLENIERES D'UN CONSEILLER JEUNE : DEMISSION D'OFFICE SOUMISE AU VOTE DU CJC

Rapporteur : Melle Jolane LAUJIN

Comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil des Jeunes Citoyens, il est possible d'inscrire à l'ordre du jour la démission d'office d'un conseiller jeune lorsque celui-ci est absent à deux séances plénières sans justification.

Marine PETIT, élève au lycée Théodore Monod, ne s'étant jamais manifestée depuis son élection en octobre 2010, ni en séance plénière, ni en séance de travail. Sa démission d'office est donc soumise au vote du Conseil des Jeunes Citoyens.

Vote du Conseil des Jeunes :

Il est proposé au Conseil des Jeunes Citoyens d'approuver la démission d'office de Marine PETIT.

- Mouhamed NDIAYE indique qu'il soutient cette décision car cela permet de libérer une place pour un jeune motivé par le CJC .
- Cyril ADDA-HALIMI précise que c'est le même fonctionnement que le Conseil Municipal, c'est la loi.

Vote à la majorité à 1 abstention

4 – COMPTE-RENDU DES CASTINGS POUR LES GROUPES AMATEURS DE LA FETE DE LA MUSIQUE

Rapporteur : Melle Stella JACOB

Afin de sélectionner les groupes amateurs pour la programmation de la fête de la musique le 26 juin dernier, les membres du CJC (Maylis EFREMENKO, Mouhamed NDIAYE, Anthony RODDE, Antoine SOUBARAS, Clara SCHMIDT et Stella JACOB) se sont réunis pour auditionner les 13 groupes candidats.

Le mardi 4 et le mercredi 5 mai ils se sont donc retrouvés au Studio Beauvallon. Ils ont été plutôt surpris de la diversité des styles musicaux : du rock bien évidemment, mais également du rap, de l'électro ou encore de la pop latino !

À l'issue des délibérations, voici la liste des groupes qui ont été sélectionnés pour l'après-midi du 26 juin :

- Sur la Scène Rock : les 76 Bucks (rock), suivis de The Gold Wave (pop rock), puis Funky Frenchies Rodeo (pop rock), et pour conclure les Yenatongs (rock).
- Sur la Scène musiques diverses : Les Highstrain (rock alternatif), M.O.C. (rap/hip-hop), Double B (rap/hip-hop) et WTF(électro).

Concernant la danse, les CJC ont rencontré des difficultés à mobiliser des groupes, mais elles ont été résolues, puisque ce sont 24 groupes de danse, de différents styles, qui ont évolué sur la scène de 14H à 17H. Les Conseillers Jeunes remercient notamment Danse Rock Association qui a permis de relayer l'information et recueillir de nombreuses propositions.

- M. Le Maire demande des précisions aux jeunes ayant fait partie du jury. Intervention CJC : Les castings se sont déroulés sur une soirée et une journée. Sur un total de 13 groupes présentés, 4 ont été éliminés. Cette sélection permet aux groupes de jouer sur scène amplifiée avec des ingénieurs son l'après-midi.
- Mohamed NDIAYE demande à M. Le Maire qui a fait de choix de l'artiste Zazie ? Il ne trouve pas ce choix très représentatif de la jeunesse, et les groupes amateurs étaient trop

orientés rock à son goût. Il évoque l'exemple de Fresnes qui invite des artistes qui plaisent d'avantage à la population jeune.

- Cyril ADDA-HALIMI indique que le CJC peut faire des propositions au service culturel et si ces propositions n'aboutissent pas en 2012, peut être que cela sera possible l'année suivante.
- Jolane LAUJIN rappelle que l'artiste doit convenir à un public le plus large possible, pas uniquement pour les jeunes.
- Isabelle ROLLAND met en avant la possibilité offerte pour les groupes amateurs de se produire avec une régie de qualité est une véritable opportunité.
- M. Le Maire acquiesce en précisant que c'est un cadeau assez onéreux, d'où l'importance de la sélection des groupes amateurs et que par conséquent, un nouveau jury sera désigné pour l'année prochaine.

5 – COMPTE-RENDU DE LA PARTICIPATION DU CJC A L'ÉVENEMENT

« A RETT TOI POUR COURIR »

Rapporteur : Melle Nailate MSAIDIE

Le 10 mai dernier, une action caritative au profit des associations ASFR (Association Française du Syndrome de Rett) et « Au nom d'Anna » s'est déroulée au stade Georges Suant.

Ces associations récoltent des fonds pour la recherche sur le syndrome de Rett, une maladie rare d'origine génétique qui touche les petites filles et provoque un trouble grave sur le développement du système nerveux, d'où un handicap mental associé à une infirmité motrice progressive.

Une grande course a été organisée : de Lille à Marseille, reliée par des villes-étapes, dont Antony. Ce grand défi sportif a eu lieu au stade Georges Suant le mardi 10 mai, réunissant enfants, parents et coureurs.

De nombreux stands étaient prévus, des stands de maquillage, un baptême de poney, un stand barbe à papa, des loisirs créatifs... A cela, s'ajoutait un concours de dessin pour les enfants des Centres Municipaux de Loisirs et une course relais de 4x100 mètres à laquelle ont participé

plusieurs jeunes d'Antony dont quelques membres du CJC. Les conseillers jeunes présents ont ensuite remis les prix aux jeunes lauréats du concours de dessin.

- M. Le Maire précise que c'était la première année que la Ville organise cet événement et que cela a rassemblé beaucoup de monde.
- Sophie DEVEDJIAN explique pourquoi la Ville a été sollicitée : une petite antonienne est touchée par cette maladie. La manifestation a bénéficié du soutien logistique de l'association en charge de la Virade de l'Espoir.

6 – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « TRANSPORT »

AVEC M. PHILIPPE MARTIN

Rapporteur : M ; Anthony RODDE

M. MARTIN, Maire-adjoint chargé des transports, de la circulation et de la prévention routière et Conseiller délégué au Paladin à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, a présenté au CJC, l'offre de transports collectifs sur la Ville, dont la problématique est complexe : il s'agit notamment de trouver un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes d'une part, et de l'autre, améliorer la qualité de vie, la préservation de l'environnement et de la santé.

Par ailleurs, plusieurs partenaires interviennent sur cette question des transports et complexifient la procédure :

Rôle du STIF :

En Ile-de-France, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France STIF est l'autorité organisatrice des transports publics de voyageurs en Ile-de-France.

Il organise et développe les transports publics adaptés aux besoins des franciliens, définit les conditions générales d'exploitation et fixe les tarifs.

Les transports sont assurés par la RATP, la SNCF (Transilien) et des compagnies de bus privées. Sur le territoire de la CAHB, il s'agit de la société Bièvre Bus Mobilité, filiale du groupe Véolia-

Transdev, qui gère le Paladin (pour l'anecdote, Transdev a obtenu une partie du marché des bus Londoniens).

Chaque transporteur privé passe un contrat avec le STIF qui subventionnera la ligne en fonction du coût et, s'il n'y a pas de redondance avec une ligne existante quel que soit le mode de transport. À noter le fait que la rémunération du transporteur est basée sur le coût de l'exploitation, à charge pour le transporteur d'entretenir son parc et par conséquent, de procéder aux investissements nécessaires. La CAHB finance à hauteur de 70 % les nouveaux bus achetés en renouvellement de ceux existants. Sur la période 2011-2016, il est prévu le renouvellement de 14 bus, sur un parc actuel de 48 véhicules, y compris ceux en réserve. Le reste du financement, à hauteur de 30 %, est apporté par le STIF.

C'est le STIF qui valide l'ensemble de l'organisation des transports et l'ensemble des lignes. Une convention est établie entre le transporteur, le STIF et la CAHB, afin de formaliser les différentes missions de chaque partenaire.

Rôle de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre, dont fait partie Antony, gère la compétence des transports sur son territoire ; à ce titre, elle est à l'écoute des usagers pour améliorer continuellement la desserte des communes membres tout en répondant aux normes d'accessibilité ainsi qu'aux normes environnementales.

La CAHB doit s'assurer de la qualité du service, et ce service attendu est mesuré, entre autres, à travers les courriers des usagers.

En cas de dysfonctionnement, chaque ville relaye l'information auprès de la CAHB, celle-ci se tourne vers le transporteur pour gérer la difficulté constatée.

En juillet 2010, une grande restructuration du réseau a été initiée par la CAHB selon les enjeux suivants :

- Coûts financiers : coûts des lignes
- Etude de la fréquentation des lignes (comptage des usagers)
- Adaptabilité de la voirie au passage des bus
- Tenir compte des nuisances occasionnées pour les riverains

Les conseillers jeunes ont évoqué plusieurs sujets :

➤ **Points positifs :**

Offre de transports sur la Ville assez large, tant au niveau géographique qu'au niveau des horaires ; les bus sont propres, bien entretenus, et accessibles aux personnes handicapées.

➤ **Points à améliorer :**

Augmentation des passages sur certaines lignes saturées aux heures de pointe (matin et après-midi).

➤ **Remarques plus spécifiques :**

- Non-respect des horaires régulièrement constaté par une jeune conseillère (avance ou retard), existence d'une affichette indiquant une variabilité de 5 minutes voir plus par rapport à l'horaire prévu en fonction de l'encombrement du trafic.

M. Martin a indiqué que les horaires doivent être respectés, il évoque une nouvelle procédure pénalisant le transporteur dans l'attribution de ses subventions : un tableau de bord qualité.

- Un conseiller jeune de Théodore Monod évoque la situation particulière de certains élèves en section hôtelière qui travaillent au restaurant d'application et sortent tous les vendredis soirs entre 23 h et minuit. Ils n'ont pas de moyens de transport à leur disposition pour rejoindre la gare RER Antony, et font souvent le trajet à pied en empruntant la D920.

M. Martin a invité le jeune CJC à étayer sa requête qui peut faire l'objet d'une étude de faisabilité auprès de la société BBM, puisqu'elle peut répondre à ce type de requête : il faut définir le trajet, les horaires, le ou les jours concernés et le nombre d'utilisateurs potentiels. Cette demande est en cours d'étude.

- Un autre élève de Théodore Monod a alerté M. Martin sur la rentrée prochaine et l'ouverture récente du CFA à Lafontaine occasionnant une augmentation du nombre d'usagers avec l'arrivée de nouveaux élèves.

M. Martin signale qu'effectivement cet élément est important et doit être pris en compte pour l'année prochaine, la capacité des bus de ce secteur devra être vraisemblablement augmentée. Il souligne que dans ce sens, la demande est satisfaite en un temps de réaction acceptable, l'inverse est moins vrai...

Suite à cette commission, la société BBM a soumis à la CAHB la proposition des horaires pour septembre, le Conseil des Jeunes Citoyens a donc été consulté par M. Martin afin de suggérer des modifications d'horaires sur l'ensemble des établissements si nécessaire.

- M. Le Maire explique que les transports sont financés par les impôts, d'où le paiement d'une petite partie (titre de transport) par le grand public. La CAHB (Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre) regroupe 7 villes (Wissous, Sceaux, Bourg la Reine, Antony, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Verrières-le-Buisson). La CAHB permet la mise en commun de plusieurs services : la piscine, les théâtres, les déchets, les transports... Les lignes de Bus du Paladin sont financées par le STIF et les impôts de l'agglomération et d'une contribution individuelle par le biais du ticket transport. Il explique que tous les transports sont coordonnés : lorsqu'il n'y a plus de Paladin le soir, il y a des bus RATP (Noctambus) et le RER.
- Mohamed soulève le problème de transport pour se rendre sur Villebon sur Yvette car s'il n'y a pas de Paladin, il n'y a pas de transport du tout.
- Cyril ADDA-HALIMI souligne que ce doit être également compliqué pour les élèves en restauration.
- M. Le Maire propose avec humour la solution du vélo, il précise que les transport public ne peut pas toujours répondre à tous les besoins.
- Sofiane DRIDI se pose une question : puisque l'organisation des transports est financée par nos impôts, pourquoi les transports ne sont-ils pas gratuits ?
- M. Le Maire lui répond que c'est un choix politique soit par une participation des usagers qui utilisent ce service soit sur une taxe de la communauté et donc même ceux qui l'utilisent pas. En France cet équilibre s'effectue à l'avantage des usagers. Il précise que le prix des transports en France n'est pas cher par rapport à des pays comme l'Angleterre. Il prend l'exemple de l'Orly Val qui géré au départ par des fonds privés : le prix public était tellement élevé qu'au bout d'une année cela a été repris par la RATP, mais le coût du titre de transport reste important. S'il n'y avait pas une participation des usagers, les impôts seraient plus élevés.
- Sara CHARKI indique que devant son lycée (Lakanal), le Paladin passe seulement une fois par heure et il est souvent en retard. Elle s'interroge sur l'utilité de cette ligne car, par conséquent, les lycées préfèrent prendre le RER.
- M. Le Maire lui répond que le choix de fréquence de passage des bus se réalise en fonction du trafic et de l'affluence, et que c'est également un choix politique.
- Memed AZEM demande pourquoi le Paladin 1 ne passe pas dans la rue des Rabats.
- M. Le Maire lui répond que suite aux plaintes des personnes travaillant dans la zone d'activité, cette ligne leur a été réservée, ce qui réduit leur temps de parcours de 30 mn. Cependant, la ligne 2 passe par les Rabats. Il souligne que la question des transports est très intéressante car c'est un sujet concret.

7 – COMPTE-RENDU DE LA DISTRIBUTION DE MUGUET LE 1^{er} MAI

A LA MAISON DE RETRAITE « RENAÎTRE »

Rapporteur : Clara SCHMIDT

A l'occasion du 1er mai, certains CJC ont eu le plaisir de participer à une distribution de muguet, dans la maison de retraite «Renaître». Julien, Maylis et Clara SCHMIDT, accompagnés par Mme Véronique BERGEROL, Maire Adjoint chargée de la jeunesse, des seniors, des relations intergénérationnelles, de l'enfance et de la famille, ont tout d'abord salué les habitants de la maison, qui prenaient l'apéritif en attendant l'arrivée de M. le Maire.

L'enthousiasme et l'humour de ces pensionnaires nous ont mis à l'aise dès notre arrivée. Nous avons rencontré quelques blagueurs, certains passionnés de sport, et d'autres qui nous ont accueillis en nous racontant des anecdotes de leur quotidien.

Une fois les présentations faites, le Maire a confié aux conseillers jeunes présents, la distribution du muguet. Après avoir discuté avec quelques pensionnaires, ils ont pris congé en espérant avoir égayé leur journée tout comme ils ont égayé la leur. Les CJC ont été très heureux de participer à ce moment de partage intergénérationnel, qu'il serait plaisant de réitérer.

- M. Le Maire intervient pour indiquer que les personnes âgées étaient également très heureuses de cette visite. Il en profite pour évoquer les autres manifestations en relation avec l'intergénérationnel réalisées les années précédentes, notamment la visite à une centenaire pour son anniversaire avec Mme BERGEROL.

8 – COMPTE-RENDU DU FESTIVAL « DES BULLES DANS LA VILLE »

Rapporteur : Maylis EFREMENKO

Mercredi 11 mai, Nailate MSAIDIE, Sylvain TARTÈS et Maylis EFREMENKO ont rencontré l'ensemble du jury du festival « Des Bulles dans la Ville » à la médiathèque Anne Fontaine afin de visionner les 49 planches « en compétition ». Après une heure de visionnage et de repérage des planches ils sont passés à la délibération pour l'attribution des prix et des mentions, parmi lesquels, le grand prix CJC.

Samedi 14 mai, à partir de 17H30, l'éditeur de « La boîte à bulles », Vincent HENRI, accompagné de six auteurs, a animé un café littéraire, expliquant ainsi leur passion devenue leur métier, et également pourquoi ils avaient choisi de faire apparaître des animaux dans leurs ouvrages.

La remise des prix a eu lieu à 19H en présence du jury et des candidats :

- Le prix Mention Spéciale « Jeune Espoir » remporté par Manon SICARD (9 ans), Emma LINCOT (10 ans), Hannah CHARPIN (11 ans) et Florian ROUSSEAU (14 ans) : 25 € de bons d'achat BD auprès de la librairie « Le coin de la Bulle »
- Prix Mention Spéciale « Dessin » remporté par Marc LEGOUX (55 ans) : 25 € de bons d'achat BD auprès de la librairie « Le coin de la Bulle » et un an d'abonnement à la bibliothèque.
- Prix mention spéciale « Originalité » par Hélène POINTAL (35 ans) : 25 € de bons d'achats BD auprès de la librairie « Le coin de la Bulle » et un an d'abonnement.
- Prix de la meilleure BD « dessins imposés » par Sébastien CANCE (12 ans) : 100 € de bon d'achat BD auprès de la librairie « Le coin de la Bulle ».
- Prix Conseil des Jeunes Citoyens « Toutes catégories » par Mathilde SOUSSI (37 ans) : 100 € de bon d'achat BD auprès de la librairie « La coin de la Bulle » et un an d'abonnement à la Bibliothèque.
- Prix de la meilleure BD « dessins libres » par Léa PEZZANI (12 ans) : forfait trimestriel des cours de BD ou cours de dessin (au choix pour le lauréat), d'une valeur de 255 €, auprès de l'école de dessin « Arc en ciel » et 50 € de bons d'achat BD auprès de la librairie « Le coin de la Bulle ».
- Prix « toutes catégories » par Fabien SERRES (29 ans) : 200 € de bons d'achats BD auprès de la librairie « Le coin de la Bulle », un stage intensif de BD, d'une valeur de 380 € auprès de l'école de dessin « Arc en ciel » et un an d'abonnement à la bibliothèque.

Ensuite, les CJC présents ont participé à l'ouverture de l'exposition des planches lauréates à la médiathèque Anne Fontaine. A partir de 20H30 les antoniens ont pu profiter d'un pique-nique musical au Parc Bourdeau suivi à 21H45 du traditionnel cinéma en plein air avec à l'affiche cette année « Océans ».

Dimanche 15 mai, un concert du conservatoire s'est déroulé de 14H à 15H. Ensuite, une quinzaine d'auteurs ont profité de cet après-midi ensoleillé pour dédicacer leurs ouvrages et un jeux-parcours, animé par des comédiens, permettait aux familles de s'amuser et également de gagner des bons d'achat à valoir dans le magasin « Le coin de la bulle ».

- M. Le Maire indique que cela fait 10 ans que ce festival existe et qu'il prend de plus en plus d'ampleur et qu'il est à l'heure actuelle connu dans le milieu de la BD. Le Conseil des Jeunes Citoyens sélectionne et donne un prix spécial pour ce concours : le jury sera à choisir pour le printemps prochain.
- Isabelle ROLLAND souligne que chaque année un thème est choisi pour le Festival. Pour l'édition 2012 le thème sera : « Se souvenir du XXe siècle », il s'agit de raconter et de témoigner.

9 – COMPTE-RENDU DU JURY DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION DU MARDI 24 MAI 2011

Rapporteur : Martin TOUSSAINT

Une nouvelle session du jury Bourses de l'Aventure et de la Création s'est tenue mardi 24 mai 2011 à 18h30 à l'Hôtel de Ville, dont Sofiane DRIDI et Martin TOUSSAINT, membres du Conseil des Jeunes Citoyens. Véronique BERGEROL, Maire-Adjoint chargée de la jeunesse, des seniors, des relations intergénérationnelles et de la famille, Anny Léon, Conseillère déléguée à la vie associative, Cyril ADDA-HALIMI, Conseiller délégué aux Actions jeunesse, Kamel MOHAMMEDI, Conseiller à la promotion du service civique au développement du bénévolat et aux projets

humanitaires pour les jeunes et Stéphanie RIBAUT, responsable du service Jeunesse composaient également ce jury.

Pendant près de deux heures et demie, ils ont écouté attentivement les cinq projets présentés ; Le jury a apprécié le fait que ces jeunes aventuriers et humanitaires puissent demander une aide à la municipalité pour soutenir leur projet. Après chaque exposé, certaines questions récurrentes étaient posées aux chefs de projet, mais étaient nécessaires pour connaître les motivations qui les ont poussé à vouloir vivre une aventure, et notamment, afin que chaque membre du jury émette une opinion personnelle sur chaque projet.

Durant les délibérations le jury a discuté sur les montants à allouer. Les réflexions se sont tenues autour de trois conditions : celle de la crédibilité du projet et la motivation du chef de projet, ainsi que le nombre d'antoniens participant dans le projet.

Les bourses allouées doivent essentiellement aider des jeunes antoniens à réaliser leur aventure. (En guise de réciprocité, ces jeunes doivent donner à la municipalité un retour sur ce qu'ils ont vécu via des photos essentiellement).

Cette session fut très agréable et elle s'est déroulée toujours dans la bonne humeur !

- M. Le Maire rappelle que les Bourses de l'Aventure et de la Création ont 25 ans d'existence sur la Ville. Une bourse d'un maximum de 1000€ est attribuée aux projets de voyages aventureux, humanitaires ou artistiques. Il insiste sur le fait que ce dispositif n'est pas destiné à payer des vacances.
- Sofiane DRIDI, rebondit sur cette dernière phrase en indiquant qu'un voyage peut devenir aventureux.
- M. Le Maire donne l'exemple d'un groupe qui a réalisé le tour de l'Islande en vélo.
- Maylis EFREMENKO évoque le dispositif Sac'Ado
- Cyril ADDA- HALIMI lui répond que le projet était auparavant porté par le conseil général du 92, et qu'à l'heure actuelle il n'existe plus. Cependant, ce dispositif est en projet sur la Ville et évoque la possibilité pour le CJC de faire un groupe de travail sur le sujet.
- François LA SELVE demande si le dispositif des BDAC est ouvert aux scouts ?
- Cyril ADDA-HALIMI lui répond que beaucoup de projets scouts ont été subventionnés par ce dispositif.

10 – COMPTE-RENDU DE LA FETE DE LA MUSIQUE DU DIMANCHE 26 JUIN 2011

Rapporteur : Antoine SOUBARAS

Dimanche 26 juin, le service Culturel en collaboration avec le Conseil des Jeunes Citoyens, a organisé la Fête de la musique de la Ville. De 10H à presque minuit, les Conseillers Jeunes étaient présents au Parc Heller pour veiller au bon déroulement de cet événement musical.

Sous un soleil radieux, la journée a débuté avec une séance de gonflage de ballons pour les uns, la décoration des stands ou l'accueil des groupes amateurs pour les autres.

Les concerts amateurs ont débuté vers 14H et se sont déroulés sur deux scènes. Pendant environ 3 heures, les groupes se sont relayés pour une démonstration rythmée de leurs talents.

La scène de danse a connu un franc succès, 24 groupes ont évolué sur cette scène, le Conseil des Jeunes Citoyens remercie particulièrement Danse Rock association qui a mobilisé de nombreux danseurs.

Nouveauté de cette édition 2011, le service jeunesse a initié un parcours prévention en direction des jeunes et des parents.

En collaboration avec le service prévention routière, plusieurs animations ont été mises à disposition des antoniens, un stand « test alcoolémie » où des lunettes simulant l'état d'ivresse ainsi qu'un simulateur deux roues motorisé animé par l'association « Pijé la route », sans oublier le stand d'information du BIJ ; le parcours sportif où l'on pouvait encourager les plus vaillants à parcourir une course de haies munis de palmes ou de chaussures à talons.... sans oublier le stand maquillage qui n'a pas désempilé.

Vers 20 h 15 après une première partie de l'artiste Zen-K, Zazie a débuté sa prestation à 21 heures avec en fond de scène le Château Saran, mis en valeur tout au long du concert par un joli jeu de lumières.

A l'issue de cette soirée, les conseillers jeunes n'ont malheureusement pas eu l'opportunité de rencontrer l'artiste en « backstage » pour une séance de dédicaces.

Cette journée bien qu'épuisante fut très agréable : Grand soleil, festivités et convivialité étaient au rendez-vous.

- Monsieur le Maire explique pourquoi Zazie n'était pas présente au backstage après le concert : elle était malade et fatiguée. Il indique aux nouveaux conseillers que les jeunes ayant participé à la journée ont la possibilité de discuter avec l'artiste après sa prestation sur scène.
- Martin TOUSSAINT fait part de l'information qu'il a reçu lors d'une séance de travail : la fête de la musique aurait lieu sur le thème de la fête de la guitare qui fêtera son 20^{ème} anniversaire de cette fête en 2012. Il demande si la tête d'affiche envisagée pour cette occasion est arrêtée car il ne la connaît pas.
- Isabelle ROLLAND lui répond que rien n'est encore arrêté. Il est vrai que de nombreux événements sont prévus pour les 20 ans du festival de la guitare, et que la fête de la musique serait également une possibilité. Elle rappelle les contraintes de choix de l'artiste : il doit être en tournée, pas de prestations prévues aux alentours, il doit être disponible à la date choisie, il doit accepter de chanter en plein air et surtout son cachet doit rester dans un budget acceptable.
- Alice RONCIER ne comprend pas pourquoi l'artiste doit obligatoirement être en tournée.
- Isabelle ROLLAND lui répond qu'un concert ne s'improvise pas, il y a toute une équipe de techniciens autour de l'artiste.
- M. Le Maire insiste sur le fait que la Fête de la musique de la Ville est une très grosse manifestation qui nécessite une grande organisation pour la sécurité et représente un certain coût financier. Quand au choix de l'artiste, le CJC a jusqu'à début janvier pour faire valoir ses idées, mais il rappelle que celui-ci doit plaire à l'ensemble des antoniens.
- Jolane LAUJIN indique que lors du concert de Zazie il y avait quand même un grand nombre de jeunes.
- Le Maire insiste sur la nécessité que l'artiste doit plaire à la majorité des personnes présentes lors de l'événement.

**11 – PARTICIPATION AUX 4^e RENCONTRES DEPARTEMENTALES
DE CONSEILS DE JEUNS ORGANISEES PAR L'ANACEJ,
LE SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2011**

Rapporteur : Sylvain TARTÈS

Le samedi 1^{er} octobre 2001, Sofiane DRIDI, Kenza SOUFFI et Sylvain TARTÈS représentaient le Conseil des Jeunes Citoyens de la ville d'Antony, à l'occasion des 4^e rencontres départementales de conseils de jeunes et d'enfants des Hauts de Seine, organisées par l'association ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes).

Dans un premier temps, Monsieur le Député-maire d'Issy-les-Moulineaux, son adjoint à la jeunesse, des responsables locaux, associés aux responsables de l'ANACEJ, ont convié tous les jeunes présents à un discours de bienvenue et à une présentation du programme de la journée.

Des groupes ont été constitué, regroupant des membres de différents conseils de jeunes, et juniors association (association où le dirigeant, et plus de la moitié des membres sont mineurs), afin d'échanger, sur les actions menées par chacun et sur les fonctionnements de nos conseils.

Les conseillers jeunes ont ensuite assisté à du théâtre/forum, organisé par la compagnie « Entrée de Jeux ». 7 scènes ont été jouées sur le thème « coup de pression », et le public pouvait intervenir à n'importe quel moment et prendre la place d'un comédien pour faire évoluer la scène.

La journée s'est poursuivie avec la projection de 3 court-métrages illustrant diverses actions qui ont été menées par des conseils d'enfants et de jeunes.

La journée s'est achevée par un concert consacré aux jeunes talents d'Issy-les-Moulineaux.

- Sofiane DRIDI regrette que les groupes de travail de l'après-midi ne se soit pas réuni plus longtemps. Il y avait trop de « spectacles » à son goût.
- Cyril ADDA-HALIMI lui conseille d'en informer le service Actions Jeunesse qui fera renvoyer l'information à l'ANACEJ.

- A la fin de la séance plénière, Martin TOUSSAINT souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers jeunes et en profite pour insister sur deux points. Tout d'abord leur responsabilité en tant qu'élus du CJC : ils ont des missions à accomplir, comme le rappelle l'article 1 du règlement « guider les actions municipales ». Ensuite il insiste sur le fait qu'il

ne faut pas hésiter à mener à bien les projets qu'ils souhaitent tant que ceux-ci restent réalisables. Il en profite pour annoncer le sien : faire des sondages d'opinion auprès de la population d'Antony sur différents sujets qui les concerne, et pouvoir ainsi relater les réponses ensuite à la municipalité.

- M. Le Maire prend la parole pour faire un petit historique du CJC qui a vu le jour en 2003. De grands projets ont été réalisés, notamment l'Espace Jeunes et annonce que dans une heure, les camions vont arriver pour poser les différents modules au 11 boulevard Brossolette. La moitié sera posée cette nuit, le reste la nuit suivante.
- Cyril ADDA-HALIMI rejoint l'idée de Martin. En ce qui concerne les projets : il ne faut pas hésiter à les exposer pour pouvoir ainsi discuter de leur faisabilité. Les élus, ainsi que les administratifs de la mairie sont à leur disposition. Il en profite pour proposer un projet : la référente du Téléthon sur Antony, Mme MAZEYRAT, souhaiterait contacter le CJC pour réaliser une action. Il insiste que ce sont les jeunes qui choisiront s'ils souhaitent y participer ou non, puisque le CJC décide des projets qu'il souhaite mener.
- Clara SCHMIDT demande à quelle période est prévue l'ouverture de l'Espace Jeunes.
- M. Le Maire répond que le CJC sera invité à visiter les locaux en avant-première rapidement, et que l'ouverture de la structure est programmée pour le mois de janvier 2012. Il en profite également pour annoncer l'ouverture d'un nouvel équipement sportif, celui du Noyer Doré, au mois de novembre. Des cours de danse, escrime et arts martiaux seront proposés. L'ouverture d'une salle de boxe est prévue dans 3 ans en 2015.
- Cyril ADDA-HALIMI rappelle qu'une journée d'intégration du CJC est organisée le mercredi 9 novembre par une sortie au parlement Européen à Bruxelles, afin de souder le nouveau groupe constitué.

Clôture de la séance à 20H45